



JOURNAL DES DEBATS

11

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 2 – 2026

Séance constitutive de la législature 2026-2030

du jeudi 18 décembre 2025

Présidence : Fabrice Macquat (PS), président

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Ordre du jour :

10. Elections au Parlement et au Gouvernement
 - 10.1 Première vice-présidence du Parlement
 - 10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement
 - 10.3 Deux scrutateurs du Parlement
 - 10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement
 - 10.5 Présidence du Gouvernement
 - 10.6 Vice-présidence du Gouvernement
11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 11.1 Commission de gestion et des finances
 - 11.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 11.3 Commission de la justice
 - 11.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 11.5 Commission de l'économie
 - 11.6 Commission de la santé et des affaires sociales
12. Election des remplaçants des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 12.1 Commission de gestion et des finances
 - 12.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 12.3 Commission de la justice
 - 12.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 12.5 Commission de l'économie
 - 12.6 Commission de la santé et des affaires sociales
13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes
 - 13.1 Commission de gestion et des finances
 - 13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 13.3 Commission de la justice
 - 13.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
 - 13.5 Commission de l'économie
 - 13.6 Commission de la santé et des affaires sociales
14. Autorités judiciaires
 - 14.1 Tribunal cantonal
 - 14.1.1 Réélection de six juges permanents, pour l'équivalent de 5 postes
 - 14.1.2 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 0,5 poste
 - 14.1.3 Réélection de neuf juges suppléants
 - 14.1.4 Election d'un juge suppléant
 - 14.2 Tribunal de première instance
 - 14.2.1 Réélection de cinq juges permanents, pour l'équivalent de 4,5 postes
 - 14.2.2 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 1,0 poste
 - 14.2.3 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 0,8 poste (à voter séparément du point précédent)
 - 14.2.4 Réélection de neuf juges suppléants
 - 14.2.5 Election d'un juge suppléant
 - 14.3 Ministère public
 - 14.3.1 Réélection de la procureure générale
 - 14.3.2 Réélection de six procureurs, pour l'équivalent de 5 postes
 - 14.3.3 Election d'un nouveau procureur pour l'équivalent de 0,8 poste
 - 14.4 Tribunal des mineurs
 - 14.4.1 Réélection de la présidente (0,8 poste)
 - 14.4.2 Réélection de trois assesseurs
 - 14.4.3 Election d'un assesseur
15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires
16. Commission des recours en matière d'impôts
 - 16.1 Election de neuf membres
 - 16.2 Election de trois suppléants

- 16.3 Election du président
- 16.4 Election du premier vice-président
- 16.5 Election du deuxième vice-président
- 17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation
- 18. Election du Contrôleur général des finances
- 19. Election du Secrétaire général du Parlement

(La séance est ouverte à 9 heures en présence de 60 députés.)

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

Le président : C'est avec un très grand plaisir que je vous salue toutes et tous bien cordialement et que j'ouvre cette deuxième partie de séance constitutive de la législature 2026-2030, partie de séance qui sera essentiellement consacrée au renouvellement des autorités jurassiennes. Je profite de l'occasion pour vous remercier encore une fois très chaleureusement de m'avoir permis d'accéder au perchoir du Parlement jurassien et je donnerai mon maximum afin d'assumer mon mandat avec conviction et enthousiasme. J'essaierai de diriger les débats avec efficacité grâce à vous toutes et tous, mais aussi avec la précieuse collaboration de notre secrétaire général Fabien Kohler et de son équipe du secrétariat, sans oublier les huissiers qui font un travail indispensable pour le bon fonctionnement de notre Parlement. D'ores et déjà un grand merci à tous pour votre précieux soutien.

Je souhaite saluer tout particulièrement les élus de Moutier qui siègent pour la première fois dans cet hémicycle. J'imagine l'émotion qui doit être la vôtre en ce moment. Vous pouvez désormais vous y sentir comme chez vous, même avec un peu d'avance sur vos concitoyennes et concitoyens prévôtois. Je puis aussi vous assurer que tout le monde est le bienvenu dans cette salle, quel que soit son mouvement politique ou ses convictions personnelles. Le respect et la tolérance réciproque permettront à nos séances de se dérouler de manière adéquate, dans la sincère reconnaissance de la mission que nous ont confiée les électrices et les électeurs. Je suis très attaché au respect mutuel et à l'esprit constructif, indispensable pour débattre sereinement, malgré la diversité de nos idées et de nos sensibilités. Soyons humbles, mais soyons aussi très fiers de notre fonction de parlementaires au service de la République et Canton du Jura.

En début de législature, il est de coutume, lors de cette séance, de vous rappeler que la promesse que nous avons faite hier soir nous engage à différents titres. Elle nous engage tout d'abord en tant que principaux représentants du peuple à déterminer la politique du canton. Elle nous engage ensuite à exercer le pouvoir législatif, sous réserve des droits du peuple, tout comme à exercer la haute surveillance sur le Gouvernement, l'administration et les autorités judiciaires. Enfin, elle nous engage à assumer les tâches qui nous sont assignées par la Constitution ou par la loi. Oui, l'engagement d'une ou d'un député est très fort. Il implique une nécessaire prise de conscience des différents rôles que nous devons assumer, tout en projetant cela dans la perspective d'une évolution permanente de notre canton. N'oublions pas que nos actions laisseront des traces pour les générations à venir. Travaillons toujours dans l'intérêt supé-

rieur de notre canton. Le Gouvernement ainsi que le Parlement voient apparaître bon nombre de nouveaux visages. Nous devons toutes et tous trouver nos marques et apprendre à collaborer. En tant que président de notre Parlement, je veillerai à ce que nous ayons du plaisir à débattre, à s'opposer, à réagir, à questionner, bref, à parlementer.

Avant de poursuivre notre ordre du jour débuté hier soir, je souhaite vous donner quelques informations préalables. Tout d'abord, je vous rappelle qu'aucune intervention parlementaire ne peut être déposée au cours de cette séance, conformément à l'article 3, alinéa 5, du règlement du Parlement.

Concernant les scrutateurs, l'article 3, alinéa 4, du règlement, stipule que le plus jeune député de chaque groupe fonctionne en qualité de scrutateur provisoire. Ainsi, nous fonctionnerons aujourd'hui avec les six députés les plus jeunes de chaque groupe, à savoir : pour le groupe Le Centre, François Monin ; pour le groupe socialiste, Héloïse Girardin ; pour le groupe UDC, Francine Stettler ; pour le groupe libéral-radical, Anael Lovis ; pour le groupe VERT-E-S et CS-POP, Sophie Burri et pour le groupe PCSI, Ignace Berret.

Concernant la manière de voter, les scrutateurs distribueront les bulletins de vote uniquement aux députés qui sont assis à leur place. Donc, veuillez à être présents, même si nous aurons de nombreuses pauses ce matin. Je vous rappelle aussi que vous devez attendre que tout le monde ait voté avant de quitter la salle. Autre précision dans le but de faciliter le travail de dépouillement, les scrutateurs et scrutatrices vous sont gré de ne pas plier vos bulletins de vote.

Je vous rappelle enfin que nous voterons des propositions de bloc et que vous avez sur vos tables les candidatures en lien avec les dix blocs à voter ce matin. Pour faciliter la procédure de vote, le Bureau du Parlement a décidé que pour les réélections portant sur plusieurs postes, les députés choisissant de voter pour toutes les candidatures proposées peuvent le faire au moyen de la mention « Tous ». Le bulletin de vote sera valable mais uniquement pour ces strictes mentions, toute autre mention sera considérée comme nulle.

Les élections se dérouleront conformément à notre règlement du Parlement, article 78, qui stipule : Alinéa 3, « Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages valables ». Alinéa 5, « Le premier tour du scrutin est libre. Dès le deuxième tour, seules demeurent éligibles les personnes ayant obtenu au moins une voix lors du premier tour ». Alinéa 6, « A l'issue du deuxième tour et de chaque tour suivant, les candidats qui n'ont pas obtenu un nombre de voix équivalent au moins au dixième des bulletins valables sont éliminés ». Alinéa 7, « Si lors d'un tour, tous les candidats recueillent un nombre de voix supérieur ou égal au dixième des bulletins valables, le candidat ayant obtenu le moins de voix est éliminé. Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, un scrutin de ballottage détermine lequel d'entre eux doit être éliminé. Si lors de ce scrutin de ballottage les candidats obtiennent le même nombre de voix, le sort décide. Les tours se succéderont tant qu'aucun candidat n'a pas obtenu la majorité absolue ».

Concernant la procédure de vote, je vous signale qu'elle sera la suivante : distribution des bulletins de vote, vote, dépouillement et proclamation des résultats. Lors des votes par bloc, vous recevrez tous les bulletins en lien avec le bloc et les bulletins complétés seront déposés tous ensemble

dans l'urne. L'élection du bloc suivant ne se déroulera qu'après le dépouillement et la proclamation des résultats du bloc précédent. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas. Dans la mesure du possible et dans un souci d'efficacité, je remercie par avance les présidentes et les présidents des groupes parlementaires de présenter tous les candidats d'un même bloc ensemble.

Je pense qu'après toutes ces recommandations, vous êtes toutes et tous prêts à voter de manière pertinente et efficace et ainsi permettre la constitution de nos autorités.

Je dois encore vous transmettre une petite information concernant les photos. Je vous invite à profiter des pauses de ce matin pour vous rendre à la salle Roger Schaffter, au troisième étage, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait hier.

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

10.1 Première vice-présidence du Parlement

10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement

10.3 Deux scrutateurs du Parlement

10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

10.5 Présidence du Gouvernement

10.6 Vice-présidence du Gouvernement

Le président : Sans plus attendre, je passe la parole aux présidentes et présidents des groupes pour la présentation des candidates et des candidats.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : J'ai le plaisir et l'honneur d'ouvrir la discussion à l'occasion de cette première séance de la législature. Une législature que je vous souhaite à toutes et à tous enrichissante et à la hauteur des espoirs que la population a mis en vous à l'occasion des élections d'octobre dernier. Vous le savez, c'est une séance particulière qui permet à chacun de se rapprocher petit à petit de la tribune présidentielle et de lorgner peut-être déjà du côté des sièges ministériels. C'est ainsi qu'il m'échoit l'honneur de vous présenter la personne qui va quitter dans quelques instants sa place, si bien sûr vous lui accordez vos suffrages, pour venir siéger aux côtés du président élu hier soir et que je félicite encore pour sa nomination.

Pour la première vice-présidence de notre Parlement, en ma qualité de responsable du groupe PCSI, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Patrick Chapuis. Né en 1961 à Porrentruy - pour les plus jeunes d'entre vous, c'était peut-être un peu l'époque des dinosaures - il a passé la grande majorité de sa vie à Develier avant de venir s'établir à Delémont depuis bientôt une quinzaine d'années. Il est papa de deux garçons majeurs et bientôt grand-papa. Il est fan de foot, de ski, de sport en général. Il apprécie les sorties en famille ou entre amis et il aime découvrir de nouveaux endroits du Jura, de Suisse et d'ailleurs. Pour lui, le Jura reste sa terre de prédilection ayant usé ses crampons sur pratiquement tous les terrains de foot du canton, sillonné les routes du Jura à vélo durant de nombreuses années. Il est depuis longtemps amoureux de sa région car, selon ses dires, nous avons tout pour bien vivre et être heureux dans notre belle région. Il faut simplement s'en rendre compte et ne pas vouloir décrocher la lune.

Ancien cadre bancaire dans une banque de la place que vous connaissez tous, il a décidé de prendre une retraite anticipée, il y a un peu plus de deux ans pour devenir en

quelque sorte un professionnel de la politique. En effet, il est conseiller communal à la Ville de Delémont, en charge du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement. Il est député au Parlement jurassien depuis 2020, membre de la commission de l'économie. Tout de même un agenda bien chargé pour ce jeune retraité.

Avec les différentes personnes qu'il côtoie, il préfère le dialogue, écouter et trouver des solutions consensuelles pour le bien commun et ceci dans le but d'éviter les conflits qui figent et ainsi avancer de manière constructive dans les différents projets qu'il a menés à jour. D'un caractère agréable, il a la volonté que tout un chacun ait sa place dans notre société, et j'imagine aussi au Parlement.

Pour toutes ces raisons, le groupe PCSI vous recommande de lui accorder votre confiance et vos suffrages, et par avance il vous en remercie. Le groupe PCSI soutiendra toutes les candidatures proposées. Dès lors, je ne monterai plus à cette tribune et je vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et, surtout, gardez la pêche !

M. François Monin (Le Centre) : A la deuxième vice-présidence du Parlement, le groupe du Centre vous propose pour l'année 2026 la candidature de Madame Magali Voillat. Agée de 44 ans, Magali Voillat est citoyenne de Porrentruy depuis toujours. Mariée, elle est maman de Thylane, Maëlle et Colin et attache une grande importance à l'équilibre entre vie professionnelle et familiale, engagement politique compris. Titulaire d'une licence en sciences économiques, elle a débuté sa carrière professionnelle chez BAT où elle a occupé diverses fonctions dans le domaine des ressources humaines de 2004 à 2013. Elle a ensuite mis ses compétences au service de la collectivité en tant que cheffe de service de la Ville de Porrentruy durant 12 ans, de 2013 à 2025. Depuis 2025, vous l'avez peut-être vu, elle occupe la fonction de secrétaire générale de l'Association jurassienne des communes.

Sur le plan politique, Magali Voillat est députée suppléante depuis 2021. Elle a été membre suppléante de la commission de l'économie puis membre titulaire de la commission de gestion et des finances depuis l'été 2024, commission dont elle assume aujourd'hui la vice-présidence. Elle est également vice-présidente du groupe parlementaire depuis le début de l'année 2024, m'aidant notamment à me rappeler des choses que j'oublie.

Très présente dans la vie régionale, Magali Voillat participe activement aux manifestations locales et sportives. Son engagement, son sens de l'organisation et son énergie sont reconnus de toutes et tous, des qualités renforcées par une vie bien remplie, faite notamment de sport, de voyages et d'un investissement constant auprès de sa famille. Le groupe du Centre est convaincu que l'expérience professionnelle, les compétences politiques et l'engagement personnel de Magali Voillat constituent de solides atouts et qu'elle saura assumer avec sérieux, efficacité et enthousiasme, les responsabilités qui lui seront confiées, on l'espère, par vos soins en 2026.

Le groupe du Centre doit aussi présenter une candidature au poste de scrutateur. Pour ce poste, le groupe du Centre vous propose de reconduire non plus Bernard Varin, ni Jacques-André Aubry, mais un Taignon tout de même en la personne de Marc-André Frésard. Promis Marco, c'est la première et dernière fois que je t'appelle ainsi. Mais pour cette première séance constitutive, on l'a vu encore hier soir, il est nécessaire de respecter les institutions, mais surtout il

est crucial de te présenter sous ton vrai nom à tes nouveaux collègues députés. Vous l'aurez compris, chères et chers collègues, durant ces prochaines années, et si vous lui accordez votre confiance pour cette fonction hautement importante pour l'image de notre institution, il faudra l'appeler Marco.

Nouveau député, agriculteur, ancien conseiller communal, Marco Frésard a surtout acquis les compétences nécessaires pour ce poste au travers de son activité de marchand de bétail. S'il vous fallait une seule garantie que ce Taignon ne nous fera pas finir sur l'ensemble des manchettes de la presse romande pour un mauvais comptage, c'est bien celle-ci. Un marchand de bétail sait calculer et je sais de quoi je parle.

Finalement, pour le dernier poste, à la vice-présidence du Gouvernement, Le Centre tient à présenter la candidature de Monsieur le ministre Stéphane Theurillat. Brillamment réélu dans un contexte électif unique au regard de l'âge de notre canton, Stéphane a su démontrer sa capacité à fédérer les politiques autour de majorités au sein du collège gouvernemental, mais aussi avec des projets forts devant notre Législatif. Le cautionnement de l'hôpital en est un récent exemple flagrant.

En moins d'une année, il est déjà sur la route d'une future présidence du Gouvernement l'année prochaine. C'est vite, c'est rapide, mais c'est mérité. Après neuf ans en tant que député, cadre dans une grande entreprise, il n'y a pas une personne qui oserait affirmer le contraire. Aujourd'hui, Clic n'est plus Clic. Il a revêtu le costume de Monsieur le ministre Stéphane Theurillat avec force et convictions, usant de ses compétences humaines, qu'il appelle manageriales, en sachant être moteur et travailleur. Ces deux qualités feront de lui un excellent vice-président du Gouvernement aux côtés de la doyenne du collège gouvernemental que nous félicitons déjà pour sa future élection. Nous l'avons entendu hier, « le tchiani » du Gouvernement devient son vice-président en moins de 24 heures. C'est un chemin raide et vertigineux, mais tu as la carrure pour supporter ce poids et, si jamais, il restera de toute façon un peu de rab dans nos assiettes pour te nourrir et pour suivre ce chemin.

Le groupe du Centre est fier de travailler à tes côtés, cher Stéphane, et nous sommes sûrs qu'avec la présidente du Gouvernement vous saurez être le rouage essentiel de la transition pour nos institutions entre l'ancienne et la nouvelle législature, particulièrement au sein de l'Exécutif, mais aussi dans les liens avec le Parlement.

En guise de conclusion, je me permets, au nom du groupe du Centre de l'ancienne législature, de remercier encore le président du Parlement sortant, notre cher collègue Yann Rufer. Ton humour, ton calme, même dans les moments de tension, ou encore ton sérieux, ont guidé notre action parlementaire dans le respect de l'institution. Nous t'en remercions.

Nous profitons de cette tribune également pour saluer et féliciter Fabrice Macquat pour sa brillante élection hier soir à la tête de notre Législatif. Merci Fabrice. Nul doute que la simplicité d'accès qui accompagnait Yann se poursuivra au travers de toi en ta qualité de nouveau président.

Finalement, je vous informe que le groupe du Centre s'est penché sur les candidatures de l'ensemble des postes soumis aujourd'hui à élection. Notre groupe soutiendra l'entière des candidatures proposées par les autres partis, ici ou à la présidence des commissions pour le prochain point

de l'ordre du jour avec élections et présentations.

Mme Katia Lehmann (PS) : Pour ce premier bloc d'élections du jour, le groupe socialiste a l'honneur de vous présenter les candidatures socialistes aux fonctions de présidente du Gouvernement et de scrutatrice. Présidente du Gouvernement une première fois en 2024, la fin de mandat hier de trois des membres du collège gouvernemental précédent a propulsé Rosalie Beuret Siess au rang de doyenne du Gouvernement. Je parle évidemment non pas de son âge mais de son expérience au Gouvernement, ce qui lui vaut ainsi d'être candidate à la présidence ce jour pour cette première année de législature.

Rosalie est née à Porrentruy le 24 août, précisément un mois avant le vote qui a entériné la reconnaissance du dernier né des cantons par le peuple suisse. Vous devinez donc son âge. Après l'obtention d'une maturité classique au Lycée cantonal à Porrentruy, Rosalie obtient une licence en sciences sociales à l'Université de Lausanne, formation complétée ensuite d'un certificat exécutif en management et action publique à l'IDHEAP. Au niveau professionnel, elle a travaillé auprès d'Equiterre à Genève durant près de six ans avant d'être engagée en tant que déléguée au développement durable de la République et Canton du Jura entre 2002 et 2014. Elle a ensuite été responsable de l'administration et de la coordination à Jurassica.

Grandir au sein d'une famille très engagée est inspirant. Rosalie a très vite baigné dans de vives discussions autour de la table familiale et été sensibilisée à la nécessité de lutter contre toutes les formes d'injustice et d'inégalité. Cela a contribué à son envie de franchir le pas de l'engagement politique. Conseillère de ville à Porrentruy pendant 12 ans, un législatif qu'elle a présidé en 2009, Rosalie a également été conseillère municipale et députée au Parlement jurassien.

On ne le répétera jamais assez, mais pour tenir la distance et apprivoiser l'intensité et le rythme élevé d'un mandat tel que celui de ministre, la famille est précieuse, un pilier essentiel, le cocon protecteur et ressourçant. Mariée à Frédéric, maman de Léonie et Mathilde, Rosalie a toujours pu compter sur leurs encouragements et leur soutien inconditionnel, et je profite de les remercier vivement pour leur contribution indirecte mais ô combien indispensable. 2020 restera une année marquante et même l'année charnière dans le parcours politique de Rosalie. Elue le 1^{er} mars lors d'une élection complémentaire, elle sera réélue neuf mois plus tard. Quatre tours d'élection en neuf mois, cela démontre déjà quelques compétences en matière de résistance et d'endurance.

À la tête du Département des finances depuis lors, elle a su là aussi démontrer toute l'étendue de ses qualités et ses innombrables compétences. Le travail ne lui fait pas peur et elle apprécie particulièrement les processus collaboratifs. Consulter, prendre avis, se faire conseiller, Rosalie sait s'adapter à toutes les situations et être à l'aise dans tous les dossiers. Elle a un réseau étoffé qu'elle n'hésite pas à solliciter, de même que ses collègues, pour construire un projet le plus abouti possible.

Rassembleuse, consensuelle et d'une loyauté absolue, Rosalie a les épaules solides et elle l'a démontré à maintes reprises ces dernières années, enchaînant et maîtrisant à la perfection des dossiers pas toujours très sexy, il faut bien le dire, avec une énergie et une confiance inébranlable. Son sourire ne la quitte que rarement mais le sérieux de son en-

gagement est lui permanent. Elle sait faire preuve de bienveillance mais n'hésite pas à hausser un peu le ton si cela s'avère nécessaire. Le groupe socialiste est donc très heureux de présenter la candidature de Rosalie Beuret Siess à la présidence du Gouvernement, pour ce début de législature pour cette année 2026 qui concrétise enfin l'arrivée de Moutier.

Il revient également sous ce point au groupe socialiste de présenter une candidature au poste de scrutatrice. Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature d'Héloïse Girardin. Technicienne en radiologie, musicienne passionnée et sportive, elle a donc un œil averti, capable de traquer la moindre incohérence, le sens du rythme et une belle endurance. Elle remplit ainsi toutes les conditions pour cette mission qui, on le sait désormais, peut parfois être tout de même assez périlleuse. Nous vous remercions pour votre soutien à ces deux candidatures.

J'en profite pour vous informer que, sans surprise, le groupe socialiste soutiendra pour ce point comme pour les suivants toutes les candidatures proposées ce jour.

Mme Francine Stettler (UDC) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter notre nouveau président du Parlement, Monsieur Fabrice Macquat, ou plutôt Bibi, pour sa brillante élection hier soir. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions et surtout de réussir ce savant équilibre entre rigueur et humour, un art que maîtrisait parfaitement notre ancien président, Yann Rufer, que je remercie chaleureusement au passage.

J'ai aujourd'hui l'honneur, en tant que nouvelle présidente du groupe UDC, de vous présenter notre candidate au poste de scrutatrice suppléante, Madame la députée Miriam Moser. Je vais prendre deux minutes, promis pas plus, pour vous la présenter et vous démontrer de manière très claire et très rapide qu'il ne s'agit pas seulement de la femme de...

Miriam Moser est avant tout une femme au parcours de vie pour le moins original. Née en 1987 au Canada, à proximité de Calgary, elle est de langue maternelle anglaise, ce que nous pouvons parfois encore entendre. En 2005, elle voyage pour la première fois en Suisse, à Tramelan, en tant que jeune fille au pair avec un objectif simple, apprendre le français. Mission accomplie et même au-delà. En 2006, elle quitte définitivement le Canada par amour et épouse notre collègue John Moser. Ensemble, ils fondent une famille de quatre enfants qui sont aujourd'hui tous adolescents. Autant dire qu'elle est déjà parfaitement entraînée à la gestion de situations complexes et parfois bruyantes.

Sur le plan professionnel, Miriam Moser a d'abord travaillé dans le domaine des soins avant de s'investir sur le domaine agricole à Bonfol, tout en exerçant en parallèle comme comptable indépendante. Toutes ces casquettes demandent une excellente organisation, une qualité qui n'est jamais de trop dans ce Parlement.

Miriam Moser se distingue par sa vision d'ensemble, sa détermination et ses grandes capacités de collaboration. Pour toutes ces raisons, nous lui accordons toute notre confiance pour le poste de scrutatrice suppléante.

Pour terminer, je profite de cette tribune pour vous annoncer que notre groupe soutiendra l'ensemble des candidatures des autres partis lors de ces élections.

M. Yann Rufer (PLR) : En préambule, je m'associe aux autres chefs de groupes dans les vœux pour cette nouvelle

législature ainsi que pour les fêtes de fin d'année. Je m'associe également aux félicitations pour la brillante élection à la présidence du Parlement de notre cher collègue Fabrice Macquat, dit Bibi. Fabrice, tu as toutes les qualités requises, et bien plus encore, pour mener à bien nos débats. Et pour celles et ceux qui étaient là hier, bon voyage en montgolfière.

Cette fois, c'est fait, me voici définitivement déchu du perchoir. Je tiens à profiter de cette première intervention en tant que simple député pour remercier Monsieur le Président du Parlement, cher Fabrice Macquat, ainsi que la cheffe du groupe socialiste, Katia Lehmann, pour leurs bons mots prononcés à mon endroit à Saint-Marcel et qui raisonneront encore longtemps en moi, ainsi que les mots prononcés tout à l'heure par François Monin et Francine Stettler.

La séquence nostalgie étant passée, c'est avec plaisir que le groupe libéral-radical vous propose au poste de scrutateur suppléant, Anael Lovis. Pour ne pas gâcher ma présentation plus complète pour le prochain poste qu'il brigue, je vais uniquement prendre cette assemblée à témoin. Vous l'avez vu bondir, sautiller à Saint-Marcel hier soir, saisir de manière sûre les urnes et récolter sans coup férir les bulletins qui se trouvaient sur son passage. Pour notre groupe, c'est sûr, Anael Lovis est l'homme de la situation en cas de panne informatique, qui arrive de plus en plus désormais, et de défaillance de l'un des scrutateurs titulaires. Nous avons également soumis Anael à un test arithmétique, épreuve qu'il a passé haut la main. Dès lors, nous ne pouvons que le recommander à vos votes.

Je profite de cette tribune pour vous annoncer que le groupe libéral-radical soutiendra toutes les candidatures officielles pour les points 10 et suivants. De même, le groupe suivra les recommandations du Conseil de surveillance de la magistrature dans l'ordre des candidats à la magistrature.

Le président : Toutes les candidatures officielles ont ainsi été présentées. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas non plus. J'invite donc les scrutateurs et scrutatrices à venir vers la tribune pour la distribution des bulletins. Je suspends à nouveau la séance le temps que le travail soit accompli.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

10.1 Première vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Patrick Chapuis (PCSI) est élu par 56 voix ; 1 voix éparse. *(Applaudissements.)*

10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
----------------------	----

Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	9
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Magali Voillat (Le Centre) est élue par 50 voix ; 1 voix éparsée. (*Applaudissements.*)

10.3 Deux scrutateurs du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	2
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Sont élus : Marc-André Frésard (Le Centre), par 56 voix, et Héloïse Girardin (PS) par 51 voix ; 1 voix éparsée. (*Applaudissements.*)

10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Sont élus : Anaël Lovis (PLR), par 53 voix, et Miriam Moser (UDC), par 51 voix ; 3 voix éparsées. (*Applaudissements.*)

10.5 Présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Rosalie Beuret Siess (PS) est élue par 54 voix. (*Applaudissements.*)

10.6 Vice-présidence du Gouvernement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Stéphane Theurillat (Le Centre) est élu par 56 voix. (*Applaudissements.*)

Le président : Au nom du Parlement, je félicite chaleureusement toutes les personnes qui ont été élues. Je leur souhaite beaucoup de plaisir et je passe sans attendre la

parole à Madame Rosalie Beuret Siess, présidente du Gouvernement. Et j'invite également Monsieur le vice-président Patrick Chapuis, à me rejoindre à la tribune.

Mme Rosalie Beuret Siess, présidente du Gouvernement : Monsieur le Président du Parlement, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues du Gouvernement, Monsieur le Chancelier d'Etat, Monsieur le Secrétaire du Parlement, chers invités, Mesdames et Messieurs. Je vous remercie sincèrement de l'honneur que vous me faites en me portant pour la deuxième fois à la présidence du Gouvernement de la République et Canton du Jura. C'est avec une fierté profonde mais surtout un sens aigu de la responsabilité que j'accepte la fonction que vous me confiez pour l'année 2026.

Etre appelée à présider le Gouvernement jurassien est un privilège et je mesure pleinement la portée de cette mission à un moment où les nouvelles autorités s'installent, trouvent leurs marques et s'apprentent à affronter une série de défis majeurs. Cette présidence comporte des enjeux importants mais elle offre aussi une formidable opportunité, celle de bâtir ensemble une dynamique gouvernementale forte, attentive et résolument tournée vers le service de la population jurassienne.

Avant toute chose, je souhaite adresser mes plus chaleureuses félicitations à celles et ceux qui partageront avec moi la responsabilité de conduire les autorités cantonales durant l'année 2026. Monsieur le président du Parlement, Fabrice Macquat, cher Bibi, je te félicite pour ton accession à la présidence du Parlement. Je me réjouis de notre collaboration et des nombreuses représentations officielles que nous aurons l'occasion de partager. Je te souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de cette fonction que tu vas assurer, j'en suis sûre, avec compétence et bienveillance.

Je félicite également le premier vice-président du Parlement, Monsieur Patrick Chapuis - bravo Patrick - et la deuxième vice-présidente du Parlement, Madame Magali Voillat - bravo Magali - pour leur élection ainsi que les scrutatrices et scrutateurs et leurs suppléants, dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement de l'institution.

Mes félicitations les plus sincères vont aussi à mon collègue Stéphane Theurillat qui assumera la vice-présidence du Gouvernement à mes côtés. Je me réjouis de cette collaboration, convaincue que nous formerons un tandem solide, complémentaire et constructif. J'adresse enfin, avec un peu d'avance, mes sincères félicitations à l'ensemble des personnes qui seront élues au cours de cette journée.

Cette séance revêt une tonalité toute particulière et je ne saurais poursuivre sans adresser un clin d'œil appuyé aux députées et députés prévôtois qui siègent aujourd'hui pour la première fois dans le canton du Jura. Bienvenue à vous au sein de notre Législatif, votre présence marque bien plus qu'une étape institutionnelle. Vous êtes les premiers témoins et désormais les premiers acteurs d'une page historique qui s'ouvre pour notre canton.

Je souhaite également profiter de cette tribune pour remercier très sincèrement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique. Sans leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public, les certitudes auraient vacillé et notre mission commune n'aurait pas pu être menée avec la même énergie ni la même constance. Mes remerciements s'adressent aussi au

Secrétariat du Parlement, tout particulièrement à Monsieur Fabien Kohler, ainsi qu'à la Chancellerie d'Etat. Un merci chaleureux à Monsieur le Chancelier d'Etat, Jean-Baptiste Maître, pour son soutien aussi précieux qu'indéfectible.

Je souhaite encore adresser un merci tout particulier à mes secrétaires Karen et Céline pour leur efficacité et leur travail dans l'ombre ô combien fondamental. Ma gratitude va aussi à mon parti et au groupe parlementaire socialiste pour leur soutien constant au fil des années. Votre confiance n'a jamais faibli, y compris lorsque les temps étaient politiquement sportifs. Cette constance, je la mesure pleinement et je vous en remercie.

Avant de conclure, permettez-moi de revenir à l'essentiel au niveau des remerciements toujours. En politique comme dans la vie publique, on apprend rapidement que rien ne se construit seul. Et si je me tiens aujourd'hui devant vous, c'est parce que derrière chaque engagement, il existe une force discrète mais déterminante, celle de la famille. Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à mes filles qui me rappellent chaque jour pourquoi l'action publique doit être tournée vers l'avenir et vers les générations futures. Un immense merci à mon mari Frédéric, merci pour ton soutien dans les moments de doute, pour ton humour dans les périodes de tension et pour ta patience au quotidien. Enfin, je tiens à saluer du fond du cœur mes parents ainsi que mes frères et sœurs qui s'organisent pour m'offrir, dans mes trop rares moments de liberté, des instants précieux de vie familiale, essentiels pour se ressourcer dans un cadre bienveillant. C'est grâce à eux que j'ai pris goût à la politique au sens large et que j'ai un jour franchi le pas de l'engagement.

Mesdames et Messieurs, une nouvelle législature, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre, non pas un nouveau livre, ni une page totalement blanche, mais bien ce moment précieux où l'histoire peut prendre un nouvel élan. Ce moment charnière, nous y sommes et il nous appartient de l'écrire avec ambition et lucidité. Le canton du Jura accueille désormais la ville de Moutier et les enjeux qui se présentent à nous sont immenses. C'est un moment profondément historique que beaucoup de femmes et d'hommes politiques ayant siégé sur ces mêmes bancs auraient rêvé de vivre. Aujourd'hui, nous leur devons aussi une pensée reconnaissante. Leur engagement, leurs convictions et parfois même leurs combats ont pavé le chemin qui nous conduit aujourd'hui à la venue tant espérée de Moutier dans sa maison jurassienne.

Portés par notre histoire, souvenons-nous que les Juras siennes et les Jurassiens se sont construits avec des rêves en tête, des rêves de liberté, de cohésion, de reconnaissance. A nous d'être suffisamment courageux, solidaires et créatifs pour offrir un nouvel élan à cette région que nous chérissons profondément. Et cet élan, nous devons le vouloir grand, ambitieux, presque audacieux.

Mesdames et Messieurs, c'est le moment de raviver cette fibre collective qui nous unit, d'insuffler une énergie nouvelle, faite de confiance, d'innovation et d'ouverture, de rappeler que notre canton n'a jamais avancé par résignation, mais toujours par volonté. Avec une équipe considérablement renouvelée au Gouvernement, un Parlement également remodelé, je vous souhaite de trouver la cohésion et l'unité dont nous aurons besoin pour avancer ensemble. Je vous souhaite à nous, Gouvernement, d'élaborer un programme de législature qui dynamise les autorités, qui motive l'ensemble de l'administration et surtout qui gagne la confiance de la population. Et c'est précisément ce que je vous

propose, assez simplement et assez directement, je vous invite à placer ce nouveau chapitre de l'histoire jurassienne sous le signe du réenchantement. Ensemble, redonnons de l'élan, de l'envie, de la fierté pour ceux qui nous ont précédés, pour ceux qui nous regardent aujourd'hui et pour ceux qui viendront après nous.

Toutefois, les enjeux qui se présentent à nous sont majeurs. Nous devons maintenir et développer les emplois sur notre territoire, diversifier l'économie, attirer de nouvelles forces vives et renforcer notre dynamique démographique, tout en accélérant la transition énergétique et préservant la qualité de vie. Il nous faudra également élargir l'assiette fiscale, améliorer durablement les finances cantonales et poursuivre la modernisation de l'Etat, et bien sûr veiller aux personnes fragilisées, celles qui vivent dans la pauvreté, dans l'isolement, en garantissant la qualité des prestations sociales, pilier de notre cohésion.

Mesdames et Messieurs, pourquoi réenchanter le Jura ? Pour raviver une envie, pour rallumer une étincelle. Parce que dans une époque où l'on répète trop souvent que tout manque, les moyens, le temps, les certitudes, nous avons le choix de répondre autrement. Non pas par la résignation mais par quelque chose de plus puissant que toutes les contraintes, une volonté commune de bâtir, d'innover, de vivre. Réenchanter le Jura, c'est affirmer que l'avenir n'est pas une crainte, mais une promesse. C'est décider collectivement que notre canton peut à nouveau surprendre, attirer, inspirer. Notre région possède une histoire riche, une identité affirmée, une force humaine exceptionnelle qui, depuis toujours, nous démarque.

Pourtant, beaucoup s'interrogent s'il est encore possible de réenchanter ce qui semble parfois figé, fatigué ou oublié. A cela, je veux clairement répondre oui, c'est possible et, plus encore, c'est nécessaire, car une région ne vit pleinement que lorsque celles et ceux qui l'habitent choisissent de lui insuffler un avenir. Avec vous toutes et tous, au-delà des clivages et des régions, nous devons remettre en mouvement cette grande machine à espoir, à initiative, à énergie. Nous voulons rappeler à chacune et chacun qu'il a un rôle à jouer, une place à prendre, une idée à partager.

Réenchanter le Jura, mais comment me direz-vous ? Il n'existe pas de baguette magique et personne ici n'est dupe des difficultés qui nous attendent. Mais pour commencer, nous pouvons faire un choix en apparence simple mais déterminant, celui d'accepter de sortir de nos habitudes, dépasser les réflexes de clocher, les querelles partisans, les frontières artificielles qui divisent plus qu'elles ne protègent.

Les défis qui se dressent devant nous ne connaissent ni couleur politique, ni limite communale, ni rivalités anciennes. Ils ignorent nos lignes de partage et frappent à la porte de tout un territoire sans distinction. Et parce qu'ils nous dépassent individuellement, ils exigent de nous une réponse collective. Ils exigent la coopération, l'écoute, la capacité de remettre nos certitudes en question. Ils réclament le courage, le vrai, celui qui engage, le courage et la volonté de s'asseoir à la même table, de confronter nos visions, de bâtir ensemble. Réenchanter le Jura commence donc ici, dans cette volonté partagée de regarder dans la même direction, de mettre nos forces en commun et d'assumer pleinement notre responsabilité envers celles et ceux qui nous ont fait confiance.

C'est ensemble, Gouvernement et Parlement, et seulement ensemble que nous trouverons les solutions dont notre

canton a besoin. Nous sommes complémentaires et non adversaires. A mon sens, le Parlement est avant tout une force de proposition, un lieu où s'expriment les idées, où se confrontent les visions, où se forge la direction que prend notre canton. Les députés peuvent être fiers du rôle essentiel qu'ils et elles jouent, à savoir de porter la voix de la population, de relayer les préoccupations comme les aspirations, de faire vivre la démocratie dans toutes les sphères de la société.

En tant que politiques, nous devons donc bien sûr débattre et convaincre, mais aussi faire des compromis. Voilà le cœur même de l'action politique. Le bien commun doit redevenir notre boussole. Il doit primer sur les intérêts particuliers, dépasser les agendas personnels et s'élever au-dessus des calculs à court terme, car le bien commun n'est pas une abstraction lointaine, c'est ce qui donne du sens à nos efforts, ce qui garantit l'avenir de nos enfants, ce qui transforme une addition d'individus en une véritable communauté. Et c'est là que réside toute notre responsabilité en tant qu'élus politiques, permettre à chacune et chacun de se sentir coauteur du destin de notre territoire, car les régions ne renaissent ni par décret ni par miracle, elles renaissent lorsque leurs habitants décident ensemble de réinventer ce qui semblait immobile, de raviver ce qui paraissait éteint, de croire à nouveau en la force du collectif.

C'est dans cet esprit que je vous invite aujourd'hui à un choix clair. Choisissons d'avancer, d'imaginer, d'oser. Choisissons de faire confiance en la capacité des Jurassiennes et des Jurassiens à transformer les difficultés en opportunités. Nos moyens sont parfois certes limités, mais notre détermination, elle, ne l'a jamais été et l'accueil de Moutier nous le rappelle avec éclat. Lorsque le Jura agit ensemble, il rend possible ce que beaucoup croyaient impossible.

Mesdames et Messieurs, avant de reprendre le travail, prenons toutefois un temps pour la célébration, non pas une pause dans notre mission, mais une condition pour bien la commencer. C'est le temps de rencontrer les nouveaux élus, de créer des liens, de se parler, d'apprendre à se connaître et de se tutoyer autour d'un verre. Dans un canton réuni, dans une région qui se transforme, ces gestes comptent plus que jamais. Réenchanter le Jura, ce n'est pas un slogan, mais c'est le choix d'écrire ensemble une histoire qui rassemble et qui élève, une histoire fidèle à ce que nous avons été et digne de ce que nous voulons devenir. Offrons aux Jurassiennes et Jurassiens un avenir à la hauteur de leur courage.

Mesdames et Messieurs, je ne saurais terminer mon propos sans vous souhaiter à toutes et tous de lumineuses fêtes de Noël. Profitez de cette période pour prendre du temps pour vous, vos familles et vos proches. Que 2026 soit teintée de santé, de joie et de solidarité. Vive la République et Canton du Jura. (*Applaudissements.*)

11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes

- 11.1 Commission de gestion et des finances
- 11.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
- 11.3 Commission de la justice
- 11.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
- 11.5 Commission de l'économie
- 11.6 Commission de la santé et des affaires so-

ciales

12. Election des remplaçants des membres des commissions parlementaires permanentes

- 12.1 Commission de gestion et des finances
- 12.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
- 12.3 Commission de la justice
- 12.4 Commission des affaires extérieures et de la formation
- 12.5 Commission de l'économie
- 12.6 Commission de la santé et des affaires sociales

Le président : Nous passons au deuxième bloc qui est composé des points 11 et 12 et qui concerne l'élection des membres des commissions parlementaires permanentes ainsi que des remplaçants.

Commission de gestion et des finances :

Membres : Beuret Boris (Le Centre), Echmann Pascal (Le Centre), Voillat Magali (Le Centre), Cerf Patrick (PS), Chaignat Florence (PS), Comte Pierre-André (PS), Favre Brigitte (UDC), Montavon Lionel (UDC), Rufer Yann (PLR), Meury Rémy (CS-POP), Chappuis Damien (PCSI).

Remplaçants : Paratte Thierry (Le Centre), Badertscher Christophe (PS), Moser John (UDC), Donzé Irène (PLR), Godat Pauline (VERT-E-S), Maitre-Schindelholz Suzanne (PCSI).

Commission de l'environnement et de l'équipement :

Membres : Maitre Lionel (Le Centre), Pineau Eric (Le Centre), Quiquerez Sylvain (Le Centre), Gerster Sarah (PS), Robbiani Patrizio (PS), Girardin Stéphane (UDC), Gerber Eric (PLR).

Remplaçants : Montavon Aubin (Le Centre), Schindelholz Jude (PS), Juillerat Frédéric (UDC), Vuillaume Thomas (PLR).

Commission de la justice :

Membres : Hauser Sandra (Le Centre), Pelletier Espósito Léonie (Le Centre), Piquerez Sébastien (Le Centre), Girard Nicolas (PS), Lusa Jeanne (PS), Farner Lysiane (UDC), Lovis Anael (PLR).

Remplaçants : Génesta-Nagel Karine (Le Centre), Farine Martial (PS), Rais Irmin (UDC), Jolissaint Didier (PLR).

Commission des affaires extérieures et de la formation :

Membres : Eschmann Vincent (Le Centre), Goffinet Olivier (Le Centre), Meyer Marcel (Le Centre), Frossard Gaëlle (PS), Sauvain Pierre (PS), Rottet Philippe (UDC), Braichet Martin (PLR).

Remplaçants : Dell'Anna Enzo (Le Centre), Aubry-Janketic Jelica (PS), Bouduban Jean-Marc (UDC), Balmer David (PLR).

Commission de l'économie :

Membres : Frésard Marc-André (Le Centre), Froidevaux Anne (Le Centre), Piquerez Clément (Le Centre), Loichat Julien (PS), Zuber Marina (PS), Koller Alain (UDC), Amstutz Rolf (PLR).

Remplaçants : Cerf Mathieu (Le Centre), Stadelmann

Marion (PS), Zürcher Fabian (UDC), Günter Christophe (PLR).

Commission de la santé et des affaires sociales :

Membres : Beuret Serge (Le Centre), Corbat Gauthier (Le Centre), Jubin Guy (Le Centre), Raval Lisa (PS), Schaffter Houlmann Françoise (PS), Moser Miriam (UDC), Jolissaint Didier (PLR).

Remplaçants : Génesta-Nagel Karine (Le Centre), Girardin Héloïse (PS), Carnal Francis (UDC), Amstutz Rolf (PLR).

Le président : La liste des candidats ayant été lue, je vous demande s'il y a d'autres candidatures. Cela ne semble pas être le cas. Selon l'article 78, alinéa 9, de notre règlement, lorsque le nombre de candidats présentés en vue de la constitution d'une commission est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite. Je déclare toutes les candidates et tous les candidats dont je viens vous faire la lecture élus. Sincères félicitations à toutes et tous. (*Applaudissements.*)

13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes

13.1 Commission de gestion et des finances

13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement

13.3 Commission de la justice

13.4 Commission des affaires extérieures et de la formation

13.5 Commission de l'économie

13.6 Commission de la santé et des affaires sociales

Le président : Pour ce point, je passe la parole aux présidents et présidentes des groupes pour la présentation des candidates et candidats.

M. François Monin (Le Centre) : A la présidence de la commission de gestion et des finances (CGF), le groupe du Centre vous propose la candidature de Boris Beuret. Agé de 48 ans, marié et père de trois enfants, Boris est député depuis 2020. Il entame aujourd'hui sa deuxième législature avec enthousiasme et détermination. Rompu à l'exercice exigeant des travaux et des séances parfois interminables de la CGF, en sa qualité de commissaire sortant, il possède, selon nous, toutes les compétences nécessaires pour diriger cette commission hautement stratégique pour notre Etat. Boris maîtrise les chiffres et les dossiers financiers avec une rigueur reconnue. Producteur laitier, président d'une organisation nationale du monde laitier, il évolue quotidiennement dans un environnement économique où chaque centime compte, ce qui lui confère une compréhension très concrète des enjeux financiers du Jura.

S'il sait faire preuve d'écoute et de patience, Boris sait également ne pas lâcher quand il tient un os. La récente publication de la stratégie immobilière du canton en est un exemple parlant, un dossier qu'il a su attendre en s'armant de patience, en soignant sa bipolarité et en faisant parfois le dos rond. Raphaël, désolé, mais j'étais obligé.

Au sein de notre groupe, Boris Beuret est un député respecté et écouté. Il a su porter avec sérieux plusieurs dossiers importants, notamment celui tout récent du cautionne-

ment de l'hôpital. Habitué à présider et à conduire les débats, Boris Beuret sait donner la parole à chacun, tout en insufflant un rythme efficace aux discussions afin de faire avancer les travaux. Il m'a d'ailleurs promis, dans sa longue lettre de motivation pour ce poste, de ne jamais demander de dépassement du temps de parole à l'avenir. Un argument qui, je l'espère, achèvera de vous convaincre de lui accorder votre confiance.

Pour notre deuxième présidence de commission, le groupe du Centre vous propose la candidature de Vincent Eschmann à la présidence de la commission des affaires extérieures et de la formation (CAEF). Né à Delémont et originaire de Vellerat, Vincent a grandi et effectué sa scolarité à Moutier. Sa formation académique et pédagogique aux universités de Lausanne et de Berne témoigne, elle, d'un solide ancrage dans le monde de l'enseignement et de la formation. Député depuis octobre 2014, il dispose aujourd'hui d'une expérience parlementaire reconnue et entame ce nouveau défi avec engagement et sérénité. Enseignant au secondaire depuis 1987, médiateur scolaire durant 14 ans puis conseiller pédagogique du secondaire de décembre 2016 à juillet 2025, Vincent Eschmann connaît parfaitement les réalités du terrain scolaire, ses exigences et ses enjeux et évolutions.

Cette longue expérience professionnelle lui confère, selon nous, une légitimité indiscutable pour présider une commission au cœur des politiques de formation notamment. Membre de la CAEF en 2016 déjà, Vincent Eschmann en maîtrise les dossiers, les équilibres et surtout les mécanismes. Responsable de la délégation jurassienne à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, il évolue régulièrement dans un cadre intercantonal où dialogue, rigueur et sens du compromis sont indispensables. Ancien président de la commission de la justice de 2018 à 2020, Vincent Eschmann a démontré sa capacité à diriger des débats parfois sensibles, à écouter l'ensemble des points de vue et à faire notamment avancer les travaux dans un climat constructif.

Pour toutes ces raisons, le groupe du Centre est convaincu que Vincent Eschmann dispose de toutes les compétences nécessaires pour assumer avec succès la présidence de la commission des affaires extérieures et de la formation et vous invite à lui accorder sa confiance et votre confiance.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous soutiendrons également l'entièreté des candidats présentés par les autres groupes parlementaires.

Mme Katia Lehmann (PS) : Pour ce troisième bloc, le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter les candidatures à la présidence de deux commissions. Pour la commission de l'environnement et de l'équipement (CEE), le groupe socialiste vous propose la candidature de Sarah Gerster. Elue franc-montagnarde, Sarah Gerster est mariée à Philippe et maman de deux très attachantes petites nanas, Alice et Céline, et ils habitent au lieu-dit « Le Patalour ». Sarah est conseillère communale aux Enfers en charge du districte mammouth qui regroupe aménagement du territoire, instruction et formation, sociale et santé. Professionnellement, Sarah est statisticienne et travaille à l'état-major de l'EPFL. Passionnée d'apiculture, elle est très engagée dans diverses instances apicoles et notamment présidente de la Fédération jurassienne d'apiculture. Du bourdonnement de ses 40 ruches aux discussions constructives menées en

commission, il n'y aura que quelques battements d'ailes. Sarah Gerster fera à n'en pas douter une excellente présidente de commission.

Je profite d'être à cette tribune pour vous présenter la candidature suivante à la présidence de la commission de la santé et des affaires sociales (CSA). Nous avons ainsi le plaisir de vous soumettre la candidature de Lisa Raval, de Porrentruy, à cette fonction. Mariée à Pierluigi, maman de deux petits bouts de chou, Livio et Siena, Lisa est titulaire d'un master en politique et management public à l'IDHEAP. Conseillère de ville, législatif qu'elle a présidé cette année, et plutôt très active, Lisa est dotée de grandes capacités de synthèse et d'analyse et d'une très bonne connaissance des domaines couverts par cette commission. Elle aussi saura, à n'en pas douter, occuper cette fonction avec toute la rigueur et le dynamisme nécessaire. Je vous remercie d'avance de votre soutien à ces deux candidatures.

M. Yann Rufer (PLR) : Au nom du groupe libéral-radical, c'est avec fierté que nous vous présentons Anael Lovis au poste de président de la commission de la justice (CJU). Anael Lovis possède un parcours académique exemplaire. Après une maturité au Lycée cantonal de Porrentruy, obtenue avec mention, il a poursuivi des études de droit à l'Université de Neuchâtel qu'il a achevées en quatre ans et demi avec des résultats remarquables, bachelor et master de droit obtenus avec mention et des mémoires approfondis, notamment une étude comparative sur l'autonomie communale en matière fiscale et d'aménagement du territoire. Anael est en train d'achever sa formation d'avocat et est donc actuellement avocat-stagiaire. Ses acquis démontrent non seulement son sérieux mais également sa capacité à analyser et à comprendre les subtilités du droit et de l'administration publique.

Mais au-delà de ses compétences juridiques, il est maire des Genevez depuis trois ans, ayant pris ses fonctions à seulement 21 ans - comme ça on peut calculer son âge sans le dire - ce qui fait de lui, à notre connaissance, le plus jeune maire de l'histoire du canton et l'actuel plus jeune député-maire du pays. Ceci au grand dam de ma jeunesse que je croyais éternelle. En effet, lors de la dernière législature, j'étais le plus jeune député PLR à 41 ans. Merci Anael de m'avoir détrôné.

Dans ce rôle, il a mené à bien des projets concrets et structurants. La création d'un projet de crèche et d'UAPE, partenariat public-privé, la révision du plan d'aménagement local, acceptée par la population - en tant que maire, je peux vous dire que ce n'est pas une mince affaire de faire passer le PAL -, la défense de sa commune lors de litiges importants. Il a également été sollicité par l'Etat pour contribuer à la réforme de la loi forestière et représente son district dans la réforme du système électoral du Parlement jurassien. Anael est également reconnu pour son sens du détail et sa rigueur. Certaines questions parlementaires se transforment en véritable fleuve de discussions sur notre groupe WhatsApp commun. Une illustration récente, ce matin même, il m'a interrogé sur la meilleure manière de se récu-ser en tant que scrutateur pour que tout se passe parfaitement. Et vraisemblablement ça s'est parfaitement passé.

Parallèlement à ses engagements politiques, il a toujours su s'impliquer dans la vie associative locale, notamment au sein des fanfares de Lajoux et des Breuleux, où il assumait des responsabilités de direction et d'organisation. Ses expériences témoignent de son sens de l'écoute, de sa

capacité à diriger des équipes et à conduire des projets avec rigueur et méthode. Ainsi, notre candidat cumule déjà trois années d'expérience à la tête d'un exécutif communal, connaît en profondeur le fonctionnement des institutions cantonales et communales et maîtrise le système législatif ainsi que les aspects juridiques essentiels pour présider une commission de la justice.

Nous sommes convaincus qu'il saura mettre ses compétences, son énergie et son sens du service public au service de la commission pour en faire un organe efficace, rigoureux et respecté. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir notre candidat, Anael Lovis, pour la présidence de la commission de la justice et, comme dit lors de ma première intervention, notre groupe soutiendra toutes les candidates et tous les candidats proposés par les autres groupes.

Mme Francine Stettler (UDC) : Pour la présidence de la commission de l'économie (CEC), le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur le député Alain Koller. Alain Koller est né à Bourrignon et n'a jamais quitté son village. Il a repris le domaine agricole de son père il y a bientôt 20 ans et est marié à Liliane Koller-Broquet. Ils n'ont pas d'enfant, du moins au sens classique du terme. En revanche, il n'est pas rare d'entendre Alain parler de ses enfants, mais il s'agira alors de ses chiens, auxquels il accorde visiblement beaucoup d'attention. Député depuis 2019, Alain Koller connaît bien le fonctionnement de ce Parlement ainsi que celui des commissions puisqu'il a siégé durant toute cette période à la commission de l'environnement. Par sa profession d'agriculteur, il entretient un lien très concret avec les réalités économiques de notre canton et, en tant qu'indépendant, il dispose d'une vision pragmatique et équilibrée particulièrement précieuse pour cette fonction. Nous estimons que son sens de l'écoute, son esprit de dialogue et sa connaissance du terrain seront des atouts importants pour assumer le rôle de président de la commission de l'économie.

Pour terminer, je vous informe que notre groupe soutiendra l'ensemble des candidatures aux présidences de commission et je profite de cette tribune pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Le président : Toutes les candidatures officielles ont ainsi été présentées. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas non plus. J'invite donc les scrutateurs et scrutatrices à venir vers la tribune pour la distribution des bulletins, une nouvelle fois mis à part Anael Lovis, qui est candidat à une présidence de commission. Je suspends à nouveau la séance le temps que le travail soit accompli. Et je vous rappellerai !

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

Le président : Nous allons passer aux résultats des élections des présidences de commission.

13.1 Commission de gestion et des finances

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :

60

Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Boris Beuret (Le Centre) est élu par 55 voix ; 1 voix éparses. (*Applaudissements.*)

13.2. Commission de l'environnement et de l'équipement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	7
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Sarah Gerster (PS) est élue par 50 voix ; 2 voix éparses. (*Applaudissements.*)

13.3. Commission de la justice

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Anael Lovis (PLR) est élu par 53 voix. (*Applaudissements.*)

13.4. Commission des affaires extérieures et de la formation

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Vincent Eschmann (Le Centre) est élu par 58 voix. (*Applaudissements.*)

13.5. Commission de l'économie

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	13
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	46
Majorité absolue :	24

Alain Koller (UDC) est élu par 44 voix ; 2 voix éparses. (*Applaudissements.*)

13.6. Commission de la santé et des affaires sociales

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	50
Majorité absolue :	26

Lisa Raval (PS) est élue par 50 voix. (*Applaudissements.*)

Le président : Au nom du Parlement, je félicite encore une fois les personnes qui ont été élues et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

14. Autorités judiciaires

Le président : Avant de passer au point 14 de notre ordre du jour, je me permets quelques précisions en préambule. L'élection d'un nouveau juge permanent à 100% au Tribunal de première instance s'explique par le fait que Madame Marjorie Noirat n'a pas sollicité sa réélection. Les autres postes soumis à élection, un poste de juge permanent à 80% au Tribunal de première instance, un poste de juge permanent à 50% au Tribunal cantonal, un poste de procureur à 80% au Ministère public ainsi que l'augmentation de 10% du taux de travail au Tribunal des mineurs de sa présidente s'expliquent par l'augmentation de dotation en personnel des autorités judiciaires, consécutivement à l'arrivée de Moutier dans la République et Canton du Jura.

14.1 Tribunal cantonal

14.1.1 Réélection de six juges permanents, pour l'équivalent de 5 postes

14.1.2 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 0,5 poste

14.1.3 Réélection de neuf juges suppléants

14.1.4 Election d'un juge suppléant

Pour le point 14.1.1, selon publication au Journal officiel du 11 septembre 2025, le Conseil de surveillance de la magistrature, que j'abrègerai par la suite CSM, propose de réélire les six titulaires qui sont, dans l'ordre alphabétique, Anne-Françoise Boillat, Nathalie Brahier, Pascal Chappuis, Jean Crevoisier, Carine Guenat, Sylviane Liniger-Odiet. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.1.2, vous avez reçu un document du Secrétariat du Parlement daté du 26 novembre 2025 qui présente les candidats et les candidates. Pour ce point précis de l'ordre du jour, deux personnes ont fait acte de candidature pour ce poste. Le CSM, sur la base des auditions, a préavisé les deux candidats. Après communication du préavis du CSM, une personne a toutefois décidé de retirer sa candidature.

La candidature proposée est la suivante. Madame Lisiane Poupon, domiciliée à Delémont, est titulaire du brevet d'avocat du Canton du Jura depuis 2009. Après avoir occupé différents postes dans le domaine juridique, elle a notamment assumé la fonction de procureure extraordinaire entre 2010 et 2012, puis de juriste au sein du Service des

infrastructures. Madame Lisiane Poupon a intégré le Tribunal cantonal en 2015 en qualité de greffière et occupe depuis 2017 la fonction de première greffière. En parallèle, elle a occupé le poste de vice-présidente de la commission de conciliation en matière de bail du district de Delémont entre 2010 et 2015 et de juge suppléante au Tribunal cantonal entre décembre 2018 et janvier 2023.

Pour le point 14.1.3, selon publication du Journal officiel du 11 septembre 2025, le CSM propose de réélire les neuf titulaires qui sont, dans l'ordre alphabétique, Carmen Bossard Steulet, Charles Freléchoux, Manuel Chenal, Eloi Jeannerat, Marie Jenny, Daniel Logos, Mathieu Ourny, Cécilia Siegrist et Julien Theubet. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.1.4, une personne a fait acte de candidature pour ce poste. Le CSM propose ainsi la candidature pour ce poste de Monsieur Duc Cung, domicilié à Saint-Gall, titulaire du brevet d'avocat du Canton de Fribourg depuis 2016 ainsi que d'un CAS en magistrature obtenu en 2024 auprès de l'Académie Suisse de la magistrature. Depuis 2017, il travaille en qualité de greffier au Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall, principalement dans le domaine du droit des étrangers, de la loi fédérale sur les renseignements et du droit d'asile. Monsieur Duc Cung occupe depuis 2021 la fonction de greffier II, dans le cadre de laquelle il instruit des dossiers de manière autonome et, dès octobre 2023, celle de secrétaire présidentiel suppléant.

Nous allons procéder à l'élection pour ce quatrième bloc et j'invite donc les scrutatrices et scrutateurs à venir vers la tribune pour la distribution des bulletins. Je précise une nouvelle fois que pour les réélections avec plusieurs candidatures, vous avez la possibilité d'écrire « Tous » à la place de chaque nom et prénom pour chaque candidature.

La séance est suspendue et je vous rappelle dans quelques minutes.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

Le président : Nous allons passer maintenant aux résultats de ces élections.

14.1.1 Réélection de six juges permanents, pour l'équivalent de 5 postes

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Sont élus :

Boillat Anne-Françoise (50%) :	57 voix
Brahier Nathalie (80%) :	57 voix
Chappuis Pascal :	57 voix
Guenat Carine (70%) :	57 voix
Liniger Odiet Sylviane :	57 voix
Crevoisier Jean :	56 voix

(Applaudissements.)

14.1.2 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 0,5 poste

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Lisiane Poupon est élue par 57 voix. *(Applaudissements.)*

14.1.3 Réélection de neuf juges suppléants

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Sont élus :

Chenal Manuel :	57 voix
Freléchoux Charles :	57 voix
Jeannerat Eloi :	57 voix
Jenny Marie :	57 voix
Logos Daniel :	57 voix
Ourny Mathieu :	57 voix
Siegrist Cécilia :	57 voix
Theubet Julien :	57 voix
Bossard Steulet Carmen :	55 voix

(Applaudissements.)

14.1.4 Election d'un juge suppléant

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Duc Cung est élu par 56 voix. *(Applaudissements.)*

14. Autorités judiciaires (suite)

14.2. Tribunal de première instance

14.2.1. Réélection de cinq juges permanents, pour l'équivalent de 4,5 postes

14.2.2 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 1,0 poste

14.2.3 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 0,8 poste

(à voter séparément du point précédent)

14.2.4 Réélection de neuf juges suppléants

14.2.5 Election d'un juge suppléant

Le président : Pour le point 14.2.1, selon publication au Journal officiel du 11 septembre 2025, le CSM propose de réélire les cinq titulaires qui sont, dans l'ordre alphabétique : David Cuenat, Lydie Montavon-Terrier, Thomas Schaller,

Boris Schepard et Nicolas Theurillat. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.2.2, deux personnes ont fait acte de candidature pour ce poste. Le CSM, sur la base des auditions, a préavisé les deux candidats dans l'ordre de priorité suivant.

Monsieur Julien Cattin, domicilié à Porrentruy, est titulaire d'un brevet d'avocat du canton du Jura depuis 2020. Après avoir travaillé en qualité de greffier en remplacement au Ministère public jurassien, il a été engagé au Tribunal de première instance en qualité de greffier dès 2020. Depuis avril 2025, il assume la fonction de juge en remplacement à temps plein.

Monsieur Nathan Rebetez, domicilié à Porrentruy, est titulaire du brevet d'avocat du canton du Jura depuis 2019. En 2025, il a débuté la formation en vue d'obtenir le CAS en magistrature en 2026. Après avoir exercé la profession d'avocat pendant quatre ans, Monsieur Nathan Rebetez a rejoint le Tribunal de première instance en 2023 en qualité de greffier. En sus de cette activité, il a également travaillé comme greffier extraordinaire au Tribunal de mineurs ainsi que comme secrétaire extraordinaire de la commission cantonale des recours en matière d'impôts, activité qu'il exerce encore à temps partiel actuellement.

Je précise encore que nous devons élire un deuxième juge permanent au Tribunal de première instance à 80%. Comme les deux candidats pour le poste à 100% le sont également pour le poste à 80%, l'élection du poste à 80% aura lieu dans le bloc suivant.

Pour le point 14.2.4, selon publication au Journal officiel du 11 septembre 2025, le CSM propose de réélire les neuf titulaires qui sont, dans l'ordre alphabétique : Maëlle Barzé, Laure-Anne Herrmann Brand, Martine Lang, Emilie Oberling, Sophie Piquerez, Pablo Probst, Maude Rennwald, Alice Sandoz et Georges Alain Schaller. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.2.5, une personne a fait acte de candidature pour ce poste. Il s'agit du même candidat que pour le poste de juge suppléant au Tribunal cantonal, Monsieur Duc Cung. Bien que le CSM rappelle que l'exercice des fonctions de juge suppléant au Tribunal de première instance et au Tribunal cantonal n'apparaît pas incompatible, après communication du préavis du CSM, le candidat a décidé de maintenir sa candidature pour le poste de juge suppléant au Tribunal cantonal mais il a retiré sa candidature pour le poste de juge suppléant au Tribunal de première instance. Ce poste sera donc remis au concours début 2026.

J'invite une nouvelle fois les scrutatrices et les scrutateurs à s'approcher de la tribune pour la distribution des bulletins de vote.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

Le président : Nous allons passer maintenant aux résultats de ces élections.

14.2.1. Réélection de cinq juges permanents, pour l'équivalent de 4,5 postes

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Sont élus :

Theurillat Nicolas :	54 voix
Cuenat David :	53 voix
Montavon-Terrier Lydie (50 %) :	53 voix
Schaller Thomas :	53 voix
Schepard Boris :	52 voix

(Applaudissements.)

14.2.2 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 1,0 poste

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Julien Cattin est élu par 36 voix ; Nathan Rebetez obtient 22 voix. *(Applaudissements.)*

14.2.3 Election d'un nouveau juge permanent, pour l'équivalent de 0,8 poste

(à voter séparément du point précédent)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Jade Augsburgger est élue par 41 voix ; Nathan Rebetez obtient 17 voix. *(Applaudissements.)*

14.2.4 Réélection de neuf juges suppléants

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Sont élus :

Barzé Maëlle :	51 voix
Herrmann Brand Laure-Anne :	51 voix
Lang Martine :	51 voix
Oberling Emilie :	51 voix
Piquerez Sophie :	51 voix
Probst Pablo :	51 voix

Sandoz Alice : 51 voix
 Schaller Georges Alain : 51 voix
 Rennwald Maude : 50 voix

(Applaudissements.)

14.2.5 Election d'un juge suppléant

Ce poste sera remis au concours au début de l'année 2026.

14. Autorités judiciaires (suite)

14.3 Ministère public

14.3.1 Réélection de la procureure générale

14.3.2 Réélection de six procureurs, pour l'équivalent de 5 postes

14.3.3 Election d'un nouveau procureur pour l'équivalent de 0,8 poste

Le président : Pour le point 14.3.1, selon publication au Journal officiel du 11 septembre 2025, le CSM propose de réélire la titulaire, Frédérique Comte. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.3.2, toujours selon publication au Journal officiel du 11 septembre 2025, le CSM propose de réélire les six titulaires qui sont dans l'ordre alphabétique, Laurent Crevoisier, Daniel Farine, Vanessa Hamzaj, Charlotte Juillerat, Séraphin Logos et Marine Neukomm. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.3.3, trois personnes ont fait acte de candidature pour ce poste. Le CSM, sur la base des auditions, préavise deux candidats dans l'ordre de priorité suivant. Madame Patricia Boillat, domiciliée à Delémont, est titulaire du brevet d'avocate du Canton de Genève depuis 2006. Après un engagement en qualité de collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la justice, elle a été employée par la Banque cantonale du Jura SA en tant qu'assistante gestionnaire de fortune de 2008 à 2011. Après avoir exercé la profession d'avocate au sein de sa propre étude pendant plus de dix ans, Madame Patricia Boillat a été engagée depuis mai 2024 en qualité de procureure au sein du Ministère public Jura bernois-Seeland, principalement sur le site de Moutier.

Monsieur Luca Guastalla, domicilié à Porrentruy, est titulaire du brevet d'avocat du Canton du Tessin depuis 2016 et d'un CAS pour la magistrature pénale obtenu en août 2021 auprès de la HES-SO. Après ses études à la faculté de droit de l'Université de Fribourg, il a exercé la profession d'avocat. Entre 2017 et 2025, Monsieur Luca Guastalla a occupé la fonction de greffier auprès du Ministère public tessinois à Bellinzona, où il a, dans le cadre d'un remplacement, également exercé comme procureur suppléant. Depuis août 2025, il est engagé en qualité de greffier et procureur extraordinaire auprès du Ministère public jurassien.

Après communication du préavis du CSM, l'autre personne candidate a décidé de retirer sa candidature pour ce poste.

Nous allons procéder à l'élection de ce sixième bloc et j'invite les scrutateurs et les scrutatrices à s'approcher de la tribune pour la distribution des bulletins de vote

Je suspends la séance et vous appellerai une fois le dépouillement terminé.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

Le président : Nous allons passer maintenant aux résultats de ces élections.

14.3.1 Réélection de la procureure générale

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Frédérique Comte est élue par 51 voix ; 1 voix éparse.
 (Applaudissements.)

14.3.2 Réélection de six procureurs, pour l'équivalent de 5 postes

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Sont élus :

Neukomm Marine (80%) :	53 voix
Hamzaj Vanessa (60%) :	52 voix
Logos Séraphin (80%) :	52 voix
Juillerat Charlotte (80%) :	51 voix
Crevoisier Laurent :	50 voix
Farine Daniel :	50 voix

(Applaudissements.)

14.3.3 Election d'un nouveau procureur pour l'équivalent de 0,8 poste

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Luca Guastalla est élu par 39 voix ; Patricia Boillat obtient 14 voix. (Applaudissements.)

14. Autorités judiciaires (suite)

14.4 Tribunal des mineurs

14.4.1 Réélection de la présidente (0,8 poste)

14.4.2 Réélection de trois assesseurs

14.4.3 Election d'un assesseur

Le président : Pour le point 14.4.1, selon publication au Journal officiel du 11 septembre 2025, le CSM propose de réélire la titulaire, Carole Girardin. Aucune autre candidature n'a été déposée dans les délais requis.

Pour le point 14.4.2, suite à la publication du Secrétariat

du Parlement dans le Journal officiel du 27 novembre, il était mentionné que les titulaires actuels sont candidats à une réélection. Il s'agit d'André Comte, Isabelle Fleury, Rita Maillard.

Point 14.4.3

J'invite les scrutateurs et les scrutatrices à s'approcher de la tribune pour la distribution des bulletins de vote

Je suspends la séance et vous appellerai une fois le dépouillement terminé.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

(La séance est suspendue durant le dépouillement.)

Le président : Nous allons passer maintenant aux résultats de ces élections.

14.4.1 Réélection de la présidente (0,8 poste)

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Carole Girardin est élue par 52 voix. *(Applaudissements.)*

14.4.2 Réélection de trois assesseurs

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Sont élus :

Comte André :	54 voix
Fleury Isabelle :	53 voix
Maillard Rita :	53 voix

(Applaudissements.)

14.4.3 Election d'un assesseur

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	10
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	48
Majorité absolue :	25

Carine Jolissaint est élue par 48 voix. *(Applaudissements.)*

Le président : Encore toutes mes félicitations aux élus.

15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires

Le président : Pour la promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires, je prie les personnes élues pour la première fois à la magistrature de bien vouloir s'approcher de la tribune présidentielle.

Il s'agit de Lisiane Poupon, Duc Cung, Julien Cattin, Jade Augsburgers, Carine Jolissaint et Luca Guastalla.

Je prie l'assemblée de se lever. Je vous donne maintenant lecture de la promesse solennelle et ensuite, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien dire « Je le promets ». « Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ».

Mme Lisiane Poupon : Je le promets.

M. Duc Cung : Je le promets.

M. Julien Cattin : Je le promets.

Mme Jade Augsburgers : Je le promets.

Mme Carine Jolissaint : Je le promets.

M. Luca Guastalla : Je le promets.

Le président : Je vous félicite encore toutes et tous au nom du Parlement et je vous souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans vos futures fonctions. *(Applaudissements.)*

16. Commission des recours en matière d'impôts

16.1 Election de neuf membres

16.2 Election de trois suppléants

16.3 Election du président

16.4 Election du premier vice-président

16.5 Election du deuxième vice-président

Le président : Selon l'article 78, alinéa 9, du règlement du Parlement, lorsque le nombre de candidats présentés est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite pour les élections des membres et des suppléants de la commission des recours en matière d'impôts et des membres de la commission du fonds de péréquation.

Pour l'élection des neuf membres et des trois suppléants (points 16.1 et 16.2), voici les noms des personnes proposées.

Membres : Monsieur Maurice Brêchet (Le Centre), Monsieur Jean-Claude Jolidon (Le Centre), Monsieur Dominique Paupe (Le Centre), Monsieur Frédéric Schneider (PS), Monsieur Etienne Dobler (PS), Monsieur Loïc Chapuis (UDC), Monsieur Jean-Philippe Kohler (PLR), Monsieur Frédéric Queloz (VERT-E-S) et Monsieur Jean Froidevaux (PCSI).

Suppléants : Monsieur Joël Caillet (PS), Monsieur Florian Gridelli (UDC) et Madame Carole Filippini (PLR).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Pour le point 16.3, Monsieur Jean-Philippe Kohler est candidat à sa réélection.

Pour le point 16.4, Monsieur Yanick Galli ayant démissionné, c'est Monsieur Frédéric Schneider qui est candidat à ce poste.

Pour le point 16.5, Monsieur Jean-Claude Jolidon est

candidat à sa réélection. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

16.1 Election de neuf membres

Sont élus tacitement en vertu de l'article 78, alinéa 9, du règlement du Parlement :

Maurice Bréchet (Le Centre), Jean-Claude Jolidon (Le Centre), Dominique Paupe (Le Centre), Frédéric Schneider (PS), Etienne Dobler (PS), Loïc Chapuis (UDC), Jean-Philippe Kohler (PLR), Frédéric Queloz (VERT-E-S) et Jean Froidevaux (PCSI). (*Applaudissements.*)

16.2. Election de trois suppléants

Sont élus tacitement en vertu de l'article 78, alinéa 9, du règlement du Parlement :

Joël Caillet (PS), Florian Gridelli (UDC) et Carole Filippini (PLR). (*Applaudissements.*)

16.3. Election du président

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	7
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Jean-Philippe Kohler (PLR) est élu par 51 voix. (*Applaudissements.*)

16.4 Election du premier vice-président

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	9
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Frédéric Schneider (PS) est élu par 47 voix. (*Applaudissements.*)

16.5 Election du deuxième vice-président

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	6
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Jean-Claude Jolidon (Le Centre) est élu par 52 voix. (*Applaudissements.*)

17. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation

Le président : Comme déjà indiqué au point 16, l'article

78, alinéa 9, du règlement du Parlement, fait foi et les candidats sont Monsieur Joël Burkhalter (PS), Monsieur Jean Froidevaux (PCSI), Monsieur Michel Lando (UDC) et Monsieur Gabriel Willemin (Le Centre). Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Sont élus tacitement en vertu de l'article 78, alinéa 9, du règlement du Parlement :

M. Gabriel Willemin (Le Centre), M. Joël Burkhalter (PS), M. Michel Lando (UDC) et M. Jean Froidevaux (PCSI). (*Applaudissements.*)

18. Election du Contrôleur général des finances

19. Election du Secrétaire général du Parlement

Le président : Pour l'élection du Contrôleur général des finances, le titulaire actuel, Monsieur Alain Crevoiserat, élu en juin 2020, est candidat à sa réélection. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

Pour l'élection du Secrétaire général du Parlement, le Bureau du Parlement propose à l'unanimité la candidature du titulaire actuel, Monsieur Fabien Kohler, élu le 24 novembre 2021 et candidat à sa réélection. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à venir pour la dernière fois à la tribune pour la distribution et je les remercie sincèrement pour tout le travail ô combien important qui a été effectué durant cette séance.

(*Distribution des bulletins de vote.*)

(*La séance est suspendue.*)

18. Election du Contrôleur général des finances

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Alain Crevoiserat est élu par 57 voix. (*Applaudissements.*)

19. Election du Secrétaire général du Parlement

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Fabien Kohler est élu par 52 voix. (*Applaudissements.*)

Le président : Encore toutes mes félicitations aux élus du jour et nous arrivons au terme de cette séance constitutive dédiée aux élections.

Je vous remercie pour votre participation à cette séance, un brin fastidieuse il est vrai, et je me réjouis de vous retrouver.

ver dès 18.30 heures à la halle de gymnastique, rue du Général-Guisan à Courroux, pour passer un moment de convivialité et de festivités en votre compagnie.

Et pour celles et ceux qui ne peuvent malheureusement pas y participer, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver lors de notre séance du 25 février 2026. Bonne suite de journée et je lève cette première séance.

(La séance est levée à 13.25 heures.)

